

Articles du 8 avril 2004

Dans cette édition :

1. L'ONU à la tête d'Internet?
2. Bibliothèques publiques et fracture numérique
3. Le déploiement des services à large bande au Canada : Dépôt du rapport final du Comité national de sélection

1- L'ONU à la tête d'Internet ?

Les 25 et 26 mars dernier se tenait à New York un forum mondial sur la gouvernance d'Internet. Cette rencontre, organisée par le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications des Nations Unies, réunissait 200 représentants des États membres, de la société civile et de l'entreprise privée. Leur but : discuter de la possibilité pour l'ONU d'acquiescer certains pouvoirs sur l'attribution des noms de domaine sur le Net.

Le débat ne date pas d'hier. La régulation des noms de domaine sur Internet était également au menu du Sommet mondial sur la société de l'information à Genève en décembre dernier. L'organisme en charge d'attribuer les noms de domaine sur Internet actuellement, Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), est ardemment critiqué par plusieurs pays et organisations. Cet organisme à but non lucratif, basé en Californie, est chargé de coordonner la gestion des éléments techniques du Domain Name System (DNS) et supervise la distribution des identificateurs techniques uniques utilisés dans les opérations Internet et l'affectation des noms de domaine de premier niveau (tels que .com, .info, etc.).

Mise sur pied il y a six ans en remplacement d'une agence américaine, l'ICANN se présente comme un organisme international, notamment à cause de la diversité géographique d'où proviennent les membres de son comité directeur. Ses opposants affirment toutefois qu'elle est sous la tutelle des États-Unis et des pays les plus riches, notamment le Canada, le Japon et les pays d'Europe. Selon Declan McCullagh, journaliste pour CNET, « Le gouvernement américain a encore le contrôle sur les aspects clés de la structure des noms de domaine, de par ses accords qui le lient à l'organisme, et à la société Verisign, en charge de la gestion des extensions les plus lucratives (.com et .net) ». Ses détracteurs lui reprochent également d'être trop favorable au monde des affaires et de négliger les pays pauvres.

Qui devrait attribuer les noms de domaine sur le Net? Les avis demeurent mitigés. De leur côté, les entreprises privées veulent un libre marché sans intrusion des gouvernements et souhaitent que l'ICANN demeure l'organisme en charge de cet aspect. Elles critiquent notamment la lourdeur administrative qui serait imposée au marché par une agence onusienne. Le gouvernement américain abonde également en ce sens. À l'opposé, la plupart des États membres de l'ONU, notamment les pays les plus pauvres, se disent partisans d'une gestion intergouvernementale. Selon eux, une part des pouvoirs de l'ICANN devrait être transférée à l'International Telecommunication Union (ITU), une agence de l'ONU vieille de 138 ans, qui a notamment établi les règles qui régissent les appels téléphoniques

internationaux. Notons toutefois que parmi les pays favorables à un contrôle des États sur la toile, on compte la Tunisie, l'Iran, la Chine et Cuba, des pays aux pratiques démocratiques douteuses ayant limité l'accès de leurs internautes à des milliers de sites Web. Enfin, le Groupe de coordination de la société civile (GCSC), collectif d'organisations non gouvernementales (ONG), oscille entre un contrôle des États – s'avérant problématique dans le cas de pays brimant la liberté d'expression - et un organisme pluriel contrôlé par le trio citoyens/privés/publics.

Il faudra attendre la tenue de la deuxième phase du Sommet mondial de la société de l'information, qui aura lieu à Tunis en novembre 2005, pour connaître l'issue de cette impasse. L'événement baignera encore dans la controverse, le choix de la Tunisie comme pays hôte étant vivement critiqué.

Rédactrice : Isabelle Vachon, analyste-conseil en veille stratégique

Sources :

Declan McCullagh, 29 mars 2004, "Gouvernance de l'Internet : Washington ne laissera pas l'ONU supplanter l'ICANN », ZDNet.fr.

<http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39147165,00.htm>

Declan McCullagh, 30 mars 2004, « Should the United Nations run the Internet? », CNET News.com.

http://news.com.com/2010-1028_3-5181327.html

Christine Treguier , 16 décembre 2003, « SMSI : la « gouvernance » de l'Internet, un chantier de longue haleine », ZDNet.fr.

<http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39134006,00.htm>

2- Bibliothèques publiques et fracture numérique

Bonne nouvelle, selon un rapport publié par la Bill & Melinda Gates Foundation (1) en collaboration avec plusieurs autres organismes (2), les bibliothèques publiques américaines contribuent à diminuer la fracture numérique aux États-Unis en offrant, à toutes les communautés qu'elles desservent, un accès gratuit à des ordinateurs branchés. Moins bonne nouvelle cependant : malgré ce rôle de premier plan en matière de démocratisation des technologies, elles doivent toujours se débattre et faire face à de nombreux défis, dont celui de leur survie même, pour assurer le maintien et le développement des services mis en place.

L'étude en question, « Toward Equality of Access: The Role of Public Libraries in Addressing the Digital Divide » démontre ainsi que l'accès gratuit aux TI offert par les bibliothèques publiques du pays s'avère très précieux, notamment pour les groupes socioéconomiques traditionnellement désavantagés aux États-Unis (afro-américains, hispanophones, ménages à faible revenu, etc.) et partant, souvent exclus de l'univers numérique. Aujourd'hui, 95 % des bibliothèques publiques permettent à leurs usagers d'utiliser des ordinateurs branchés au Net (3), 14 millions d'Américains, soit environ 10 % de la population internet totale, utilisant régulièrement ce matériel.

Les ordinateurs des bibliothèques publiques jouent donc un rôle important pour diminuer, sinon enrayer totalement, les inégalités entre diverses communautés en matière

d'alphabétisation numérique. Des recherches sur leur utilisation ont en effet démontré que ces ordinateurs :

- rejoignent les groupes désavantagés et plus particulièrement encore les enfants et les adolescents appartenant à ces groupes;
- permettent à ceux qui les utilisent d'apprendre les rudiments de l'informatique et de la navigation sur le Web et les aident ainsi à communiquer avec leur famille et leurs amis, à conduire des recherches sur le Net (information relative à la santé, recherche d'emploi, etc.), à rédiger leur curriculum vitae, à compléter des travaux scolaires ou relatifs à un emploi, etc.
- ont enfin un impact encore plus grand dans les communautés rurales.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'au-delà du seul accès au matériel, bon nombre de bibliothèques offrent aussi du soutien et de la formation informatique à leurs usagers, afin que ceux-ci puissent développer les compétences essentielles à un usage adéquat et efficace des TI.

Si tant l'expérience que les chiffres démontrent que les communautés américaines ont fait le bon choix en investissant dans leurs bibliothèques pour en faire des lieux d'accès gratuit aux technologies, des efforts de sensibilisation doivent cependant toujours être faits auprès des élus afin que les engagements en ce sens soient maintenus. Pour supporter les services informatiques qu'elles ont mis en place, les bibliothèques doivent en effet faire face à plusieurs défis. Elles ont par exemple besoin d'investissement et de support pour assurer la mise à niveau du matériel et des logiciels, maintenir ou améliorer la connectivité des appareils, entretenir les systèmes, former le personnel en poste... et enfin, assurer leur survie dans un contexte économique souvent difficile.

Notes :

1- À noter que la fondation Gates a mis sur pied en 1997 un programme de financement destiné aux bibliothèques publiques des États-Unis et du Canada desservant une population à faible revenu. Au Québec, cette aide s'est traduite par une somme de 8 millions de dollars, distribuée à 548 bibliothèques.

2- AARP, American Library Association, Beaumont Foundation of America, Benton Foundation, Institute of Museum and Library Services, Leadership Conference on Civil Rights, National League of Cities and U.S. Chamber of Commerce.

3- Au Québec, selon le ministère de la Culture et des communications, ce pourcentage serait d'environ 90 %.

Rédactrice : Catherine Lamy, analyste-conseil en veille stratégique, CEFRIO

Sources :

Pew Internet and American Life Project, « New Report on Libraries and the Digital Divide », février 2004

<http://www.pewinternet.org/releases/release.asp?id=74>

Bill and Melinda Gates Foundation, « Toward Equality of Access : The Role of Public Libraries in Addressing the Digital Divide », février 2004

<http://www.gatesfoundation.org/nr/Downloads/libraries/uslibraries/reports/TowardEqualityofAccess.pdf>

3- Le déploiement des services à large bande au Canada : Dépôt du rapport final du Comité national de sélection

En octobre 2000, le gouvernement du Canada s'est donné comme objectif de rendre accessible la large bande passante à l'ensemble des entreprises et des résidents des collectivités du pays et ce, d'ici 2005.

À l'approche de cette date butoir, le Comité national de sélection (CNS) vient de présenter son rapport final (1). Le mandat du CNS est d'examiner et de recommander au ministère de l'Industrie les propositions de plans de déploiement de la large bande du *Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du nord* (2). Principalement, ce rapport présente au gouvernement trois recommandations faites par le CNS en vue de la réalisation de l'objectif de relier toutes les collectivités canadiennes à des réseaux à large bande. Voici donc un survol rapide de ces recommandations.

Première recommandation : Rendre les services à large bande une priorité nationale.

Le CNS recommande au gouvernement du Canada d'élever le déploiement de la large bande, pour tous les Canadiens et à un prix abordable, au rang de priorité nationale. Le rapport conseille à Industrie Canada, en guise de recommandation secondaire, de créer une stratégie pour :

- sensibiliser les groupes d'intervenants clés aux avantages de la large bande;
- mobiliser le soutien envers les initiatives de services à large bande parmi les groupes d'intervenants;
- engager les citoyens dans le processus d'élaboration et d'évaluation d'initiatives publiques d'accès abordable à la large bande;
- tirer des leçons de l'initiative du Programme pilote, diffuser l'information et partager les connaissances entre les collectivités.

Aussi, le CNS conseille à Industrie Canada de mettre sur pied un conseil fédéral-provincial-territorial comme mécanisme de coordination des différentes initiatives sur le territoire canadien et de mettre sur pied une infrastructure de réseautage reliant différents centres d'expertise en matière de large bande au Canada et ailleurs dans le monde.

Deuxième recommandation : Renforcer les initiatives de services à large bande du gouvernement fédéral

Malgré le succès des initiatives de services à large bande – le Programme pilote ainsi que les investissements complémentaires – il est prévu que 1 700 collectivités ne seront pas branchées à des réseaux à large bande d'ici la fin de 2005. Le CNS recommande donc au gouvernement du Canada de renforcer les initiatives en :

- poursuivant le Programme pilote au-delà de la période prescrite,
- investissant des sommes supplémentaires du Fonds sur l'infrastructure,
- permettant aux collectivités d'être éligibles au Programme pilote,
- déployant d'autres approches pour aider les collectivités qui ne sont pas en mesure de développer un plan de déploiement de services à large bande;
- stimulant la concurrence sur le plan des services à large bande.

Troisième recommandation : Partager les réalisations du Canada au chapitre des services à large bande

Le CNS recommande au gouvernement de profiter de l'expertise développée en matière de services à large bande au Canada afin de devenir un leader mondial dans ce domaine et d'améliorer la place du Canada à l'international, en partageant les savoirs et les savoir-faire.

En décidant de relever le défi de l'accessibilité à des réseaux à large bande, le Canada a, par la même occasion, décidé de forger le Canada du 21^e siècle. Les recommandations du CNS constituent des pistes à suivre afin de concrétiser cette vision à partager avec le reste du monde.

- (1) Le CNS est composé de 24 membres provenant de toutes les régions du Canada et provenant de milieux professionnels variés. Madame Monique Charbonneau, présidente-directrice-générale du CEFRIO est membre du Comité.
- (2) *Le Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord aide à fournir un service Internet à haute capacité aux collectivités non desservies des Premières nations, rurales et éloignées. Lancé le 5 septembre 2002, ce programme d'une valeur de 105 millions de dollars est essentiel pour remplir l'engagement du gouvernement du Canada qui vise à mettre la technologie à large bande à la portée de toutes les collectivités canadiennes.* (Site Internet des Services à large bande du Canada)

Rédactrice : Caroline Jacob, analyste-conseil en veille stratégique, CEFRIO

Sources : *La perspective des services à large bande: Des collectivités plus efficaces pour un Canada plus fort*, Rapport du Comité national de sélection, Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du nord.

http://www.largebande.ic.gc.ca/pub/media/nsc/report/nsc_report_fr.pdf

Site visité : Site Internet des Services à large bande du Canada,

http://www.largebande.ic.gc.ca/pub/media/program_description.html

Ce bulletin est préparé par le CEFRIO :

Pour consulter les archives du bulletin : http://www.cefrio.qc.ca/pub_bul.cfm

Reproduction: les nouvelles du bulletin SISTech peuvent être reproduites à des fins non commerciales à la condition expresse d'indiquer la mention suivante: Bulletin SISTech, CEFRIO et de créer un hyperlien à l'adresse : <http://www.infometre.cefrio.qc.ca>